

MAIRIE de BARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du jeudi 20 janvier 2022, régulièrement convoqué le 12/01/2022

Etaient présents : Quentin PAQUET, Maire, Michelle PRESLES, première adjointe, Richard MAZET, troisième adjoint, Thibaut ROCHE, Mathilde LANGUE, Léa ROIRON, Marc MEUNIER, Sandra GOURBIERE, Emilie GASCARD, Michel RICCOBENE, Patricia CHAUVE, Pascal GEORGES.
Absence(s) excusée(s) : Isabelle HUC, deuxième adjointe, Thierry MAUDUIT, Guy CARRON.
Pouvoir : Guy CARRON donne pouvoir à Michel RICCOBENE.
Secrétaire élu (e) : Marc MEUNIER.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

REMBOURSEMENT D'ARRHES LOCATION SALLE POLYVALENTE

Suite à la demande d'annulation de la location de la salle polyvalente par Madame THEVENON, et considérant le contexte sanitaire actuel, il est proposé au conseil de bien vouloir autoriser le remboursement des arrhes.

Proposition adoptée à l'unanimité (13)

PLAN DE FORMATION INTER-COLLECTIVITES DE LA LOIRE 2022-2024

Le plan de formation est soumis à l'approbation du conseil.

Plan approuvée à l'unanimité (13)

PRISE EN CHARGE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – Immobilisation incorporelles	19 150	4 787
21 – Immobilisations corporelles	99 598	24 899
TOTAL	118 748	29 686

Proposition approuvée à l'unanimité (13)

FIXATION DU DELAI D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS 2021

Dans le cadre du financement des Services Communs, la Commune a versé 2 subventions d'équipement pour lesquelles il est proposé de fixer la durée d'amortissement à UN an.

Proposition approuvée à l'unanimité (13)

EXTENSION DU RESEAU BTS A BELLEVUE – PROP ORANGE

Suite la demande de ORANGE relative à l'extension des réseaux électrique et téléphonique à Bellevue et, après avis du SIEL, le maire propose au conseil la prise en charge des travaux par la Commune avec refacturation intégrale du coût de 17 848 € au demandeur.

Proposition approuvée à l'unanimité (13)

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 «AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AU BOURG»

Afin de poursuivre le projet relatif à l'aménagement des Espaces publics au Bourg, il est proposé au conseil le plan de financement prévoyant notamment des demandes de financement auprès des organismes partenaires :

Plan de financement travaux espaces publics au Bourg			
DEPENSES		RECETTES	
Etudes Réalités	4 650 €	SUBVENTIONS	
Maitrise d'œuvre Réalités	7 700 €	Département	70 000 €
		Etat	40 000 €
Plan topo Bruyère	1 155 €	TOTAL SUBVENTIONS	110 000 €
Travaux	115 280 €		
Acquisition terrain (pas de TVA)	14 686 €	Fonds propres	33 471 €
TOTAL HT	143 471 €	TOTAL HT	143 471 €
TVA 20% (hors terrain)	25 757 €	FCTVA	25 757 €
TOTAL TTC	169 228 €	TOTAL TTC	169 228 €

Proposition approuvée à l'unanimité (13)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Aménagement du Bourg : réunion de travail prévue le 31 janvier à 20h00
- ✓ Demande association « LA TRAVERSE » : avis favorable du conseil pour une aide de 200€
- ✓ Demande riverains : pose d'un radar de comptage avec relevé de vitesse au Bourg
- ✓ CD 44 : réfection de la voirie du Crozet à Frédifont (tracé + revêtement)
- ✓ PLUi : un point sur la procédure en cours
- ✓ Pistes cyclables : projet d'aménagement de 200 kms essentiellement dans la plaine du forez
- ✓ Aire de co-voiturage : Loire de Forez n'a pas de projet sur la Commune
- ✓ Pôle technique Intercommunal : projet de recrutement d'un troisième agent
- ✓ Fabrique Prospective ANCT : information sur le dossier
- ✓ Capteur de CO² : étudier la pertinence d'un équipement
- ✓ Prochain conseil le 16 février 2022

Vu pour être affiché le 27 janvier 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire
Quentin PAQUET

